

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2022-06

AVIS est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2022.

Nature et effet :

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil municipal qui sera tenue le mardi 6 décembre 2022, à 20 h, en la salle du Conseil, au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative à la largeur d'un lot projeté (6 529 839) situé au 1491, 7^e Rang (actuellement le lot 2 211 219).

En vertu de l'article 4.2 du règlement de lotissement n° 2017-325, la largeur minimale autorisée pour un lot non desservi est de 50 m. La largeur proposée est de 9,98 m.

DONNÉ à Saint-Dominique, ce 16^e jour du mois de novembre 2022.

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière